

CHRONIQUE DE LA PREDATION DES DIAMANTS DE LA RÉPUBLIQUE

“Du clair obscur, au plus noirs désirs. ”

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DE TOUT CITOYEN CONGOLAIS D'EN VENIR À PORTER UN REGARD CITOYEN SUR LA GESTION DES ENTREPRISES DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT CONGOLAIS QUI SE TROUVENT POUR LA PLUPART DANS UN ETAT DE DELIQUESCENCE DES PLUS AVANCÉ AU REGARD DES TARES MANAGÉRIALES QUI EN GANGRÈNENT LE BON FONCTIONNEMENT... DANS CET ORDRE D'IDÉE NOUS PORTONS À VOTRE BIENVEILLANTE ATTENTION DE FAITS DE PRÉDATIONS EN RAPPORT AVEC LA MIBA ŒUVRANT DANS L'EXTRACTION & LA COMMERCIALISATION DES DIAMANTS ET LES COROLLAIRES QUI EN DECOULENT.

Au vu de ce qui précède, il est extrêmement préoccupant de constater qu'en lieu et place de rencontrer les préoccupations des dénonciateurs des faits mafieux portés – premièrement - à l'encontre des instances dirigeantes de la MIBA, dont Monsieur **Albert MUKINA KANDA KANDA** en fut le Directeur Général du 31 juillet 2017 au 29 mai 2020 d'une part, et par la suite envers Monsieur **Paulin LUKUSA MUDIAYI**, actuel Directeur Général intérimaire en poste depuis le 18 juin 2020 ainsi que ses proches collaborateurs, dont tous les précités s'évertuent à présenter, tant certains acteurs de la société civile, que les membres du mouvement citoyen **LUCHA** évoluant au Kasai-Oriental ayants eu à initier la campagne “**MIBA debout**”, d'une part, que les 2 lanceurs d'alerte des faits mafieux de la MIBA, **François SANGANY MBUY** ainsi que **Claude MIANZIULA DISIMBA**.

PRÉSENTATION DE FAITS D'ENTREPRISES CRIMINELLES EN BANDES ORGANISÉES PORTANT SUR LE VOL DE DIAMANTS DE GRANDE VALEUR MARCHANDE...

1/ L'AFFAIRE DU PRESENTOIR DE LA FOIRE INTERNATIONALE DE KINSHASA [FIKIN]...Nous sommes le 28 mars 2008 ; Une équipe d'agents de la MIBA [dont **Monsieur Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU,**] matricule 8699/1, tous accompagnants une fiche signalétique reposant sur un présentoir contenant 45 pièces de diamants d'un poids total de 248,40 carats s'envolent pour Kinshasa, afin de représenter la MIBA à la **FIKIN**, la Foire Internationale de Kinshasa. A leur retour à MbujiMayi, le lanceur d'alerte **François SANGANY MBUY**, dans le cadre d'un contrôle de conformité de la fiche signalétique ainsi que du présentoir des diamants y afférent et ce, en présence de Monsieur **Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU** ainsi que des autres agents accompagnants, constate qu'un acte mafieux portant sur le vol d'un diamant de grande valeur financière d'un poids initial de 45,50 carats et remplacé par un autre [de très faible valeur marchande] d'un poids de 3,55 carats ! La supercherie se poursuit du fait qu'au lieu d'avoir un poids [tel qu'expédié] de 248,40 carats, le présentoir en revient avec 47 pièces [au lieu des 45 du départ] ainsi qu'un poids total minoré de 246,80 **carats**.

EPILOGUE : Monsieur François SANGANY MBUY fut sur le point de se faire licencier

par la Président Administrateur Général (**PAD**) qui apparemment tenait à ne pas voir ce schéma mafieux divulgué... et fut sauvé [de justesse] grâce à l'intervention de Monsieur le Gouverneur de Province. Et tous ces agents mafieux [dont Monsieur **Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU**] ne furent nullement inquiétés... **C'est plutôt la MIBA, en tant que société morale qui perdit à jamais un diamant de grande valeur financière de 45,50 carats.**

2/ En novembre 2010, Monsieur **Jeffrey OVIAN** [citoyen américain] devint l'ADG, l'administrateur Directeur Général de la MIBA. Part la suite, le 26 novembre 2012, pour des raisons qui lui sont propres, il décida de transférer toutes les activités de triage et de classement des diamants, de la **NCTB [qui est un bel et imposant immeuble ultra sécurisé, comportant un rez-de-chaussée + 5 étages et ayant en son sein un scanner de fouilles corporelle [ayant eu à coûter à la MIBA 1 500 000 dollars US] véritable terreur dissuasive des agents voleurs de diamants, vers les petits locaux du Service de Traitement des échantillons Géologiques (STEG). A ce stade, il est primordial de mettre un accent particulier sur le fait que des pierres précieuses [diamants] de très grande valeur marchande extraits durant des décennies par la MIBA, restèrent entreposés dans le coffre-fort de la chambre forte du Service Classement (SERCLAS), au sein du bâtiment ultra sécurisé de la NCTB.**

En 2014, Monsieur **Jeffrey OVIAN** fut démis de ses fonctions, y laissant les pierres précieuses [diamants de très grande valeur marchande consignées dans le coffre-fort de la chambre forte du **STEG**. EN 2016, Le Président du Conseil d'Administration, de la MIBA, Monsieur **Jean-Pierre TSHIBANGU KATSHIDIKAYA** et le Directeur Général intérimaire, Monseigneur **Dieudonné Mbaya TSHIAKANI** décidèrent de transférer lesdites pierres précieuses [de très grande valeur marchande] hors du **STEG** et ce, sous la supervision de Monsieur **Crispin KAZADI KANANGIBABO**, Directeur Technique (**DT**), qui avait sous sa tutelle la Coordination de production "Division de Traitement" (**DTR**) dont le Chef intérimaire était Monsieur **Symphorien KABEYA MUSUNGAYI, Matricule 5228.**

Le samedi 2 juillet 2016, sur instruction du Directeur Technique (**DT**) **Crispin KAZADI KANANGIBABO**, le Chef (**DTR**) intérimaire, **Symphorien KABEYA MUSUNGAYI** dépêcha à cette tâche un de ses agents, qui fut accompagné [entre autres] par l'enquêteur **BADIBANGA Matricule 0116/1** ; du piqueur de diamants du Service Classement (**SERCLAS**) **MBIKAYI MUANA KALALA Matricule 5107/1 (?)** ; et du Chef du Service classement [des diamants/MIBA] **Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU Matricule 8699/1**, qui eut [au vu de ses fonctions de chargé en Chef du Classement des diamants/MIBA] à **présenter un liste exhaustive** au devant de tous les différents intervenants du jour, en énumérant le contenu [des pierres précieuses] du coffre-fort se trouvant dans la chambre forte de la **NCTB**.

Par la suite, il est extrêmement primordial de signaler que la récupération desdites pierres précieuses de très grande valeur marchande n'eût pas lieu ledit samedi 2

juillet 2016 et ce, au vu des propos repris au sein du rapport de constat datant du lundi 4 juillet 2016, je cite : « **PARCEQUE LA CLÉ DE CADENAS DE LA PORTE PRINCIPALE EST EMPORTÉE PAR LE SUPERVISEUR.** » Dixit, chef (DTR) intérimaire Symphorien KABEYA MUSUNGAY... Nota Bene : lesdits propos furent soulignés au stylo par le Directeur Technique (DT) Crispin KAZADI KANANGIBABO, et un point d'exclamation « ! » vint terminer son observation.

LEDIT RAPPORT DE CONSTAT DATANT DU 4 JUILLET 2021, REPREND L'INTITULÉ CI-DESSOUS :

[D.TR. N° 036/2016] NOTE A L'ATTENTION DE MONSIEUR LE DIRECTEUR TECHNIQUE... [S/c. de Monsieur le Coordo-Prod.] Concerne : **Rapport de constat de la chambre forte du Service Classement NCTB**

La mission fut alors reportée au mardi 5 juillet 2016 et ce, par le Directeur Technique **Crispin KAZADI KANANGIBABO...**

Et le mardi 5 juillet 2016, au retour de ladite équipe à la **NCTB**, les pierres précieuses [diamants de très grande valeur marchande] avaient été volés, au vu d'une chambre forte dont la porte avait été littéralement arrachée, et dont le coffre-fort était volatilisé, emporté !!!

LA NOTE DE SERVICE DATANT DU MARDI 5 JUILLET 2016, DU RAPPORT DE CONSTAT DU VOL DES PIERRES PRÉCIEUSES [DIAMANTS DE TRÈS GRANDE VALEUR MARCHANDE, A LA CHAMBRE FORTE DU SERVICE CLASSEMENT NCTB, porte la mention : D.TR. n°036/2016]... et se trouve être, une fois de plus, portée à « l'attention de Monsieur le Directeur Technique » **Crispin KAZADI KANANGIBABO**, qui y ajoute [au stylo] les annotations suivantes : "**Il s'agit d'un crime**"... et est [une fois de plus] signée par le Chef (DTR) intérimaire, **Symphorien KABEYA MUSUNGAY**, et dont les agents suivant eurent conjointement à constater le vol des pierres précieuses [diamants] de très grande valeur marchande de la MIBA :

John KABANGU MPOYA, Chef DTR ; Symphorien KABEYA MUSUNGAYI, Chef DTR intérimaire ; Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU, Chef du Service Classement (SERCLAS) ; Michel TSHIBUYI MBUYI, Chef SATMEC intérimaire, accompagné de toute son équipe ; Agent BAYAYA, Chef S.S.UL ; Agent Polygone du 1^{er} trait, TSHIAMALA de Gaulle ; Le Superviseur du 1^{er} trait ; L'enquêteur Hubert KANGULU ; Le policier de trait.

• **EN PLUS DU COFFRE-FORT CONTENANT LES DIAMANTS DE TRÈS GRANDE VALEUR MARCHANDE DE LA MIBA, LE SCANNER DE FOUILLES CORPORELLE LAISSÉ AU SEIN DE LA NCTB, ET AYANT EU À COÛTER À LA MIBA 1 500 000 DOLLARS US, S'ÉTAIT [LUI AUSSI] VOLATILISÉ !!!**

En date du 8 août 2016, le Conseil d'Administration de la MIBA, par l'entremise de son Président, Monsieur **Jean-Pierre TSHIBANGU KATSHIDIKAYA** eut à démentir solennellement le vol desdites pierres précieuses, diamants de très grande valeur marchande de la MIBA et ce, en accord avec Monseigneur **Dieudonné Mbaya**

TSHIAKANI, Directeur Général intérimaire... Et c'est en date du vendredi 12 mai 2021, après publication [la veille] par le lanceur d'alerte des faits mafieux de la MIBA [Claude MIANZIULA DISIMBA] des 2 documents démontrant on ne peut plus clairement que le vol avait bel et bien eu lieu,

que le chargé de communication/MIBA, Monsieur **Flory KAZADI BAKEPA** confirma les faits sur WhatsApp et ce, après 4 ans et 9 mois de mensonges portés par la Direction Générale de la MIBA, tout en veillant à fortement minimiser la portée desdites révélations, tout en faisant porter la conceptualisation dudit vol à l'ingénieur civil des mines **François SANGANY MBUY !!!**

EPILOGUE : Suite à ce vol [plus que scandaleux] la MIBA eut à perdre des centaines de millions de dollars US, vu qu'elle aurait pu : soit hypothéquer lesdites pierres précieuses de très grande valeur marchande auprès d'institutions bancaires, ou bien choisir de les vendre aux plus offrants, afin d'un récolter une somme plus que substantielle [de fait] pleinement lui permettre de relancer sa production, lui permettant de fait de pouvoir revenir à un chiffre d'affaires qui variait, [lorsqu'elle commençait à s'essouffler] à une moyenne de 70 à 80 millions de dollars US par an, dans un premier temps, et qui aurait pu reprendre facilement une courbe ascendante avec de bon managers, aux fins de permettre à l'Etat congolais, actionnaire majoritaire, à 80 % des parts sociales/MIBA, de pouvoir à nouveau en tirer des retombées financières positives, en terme de dividendes qui ne lui sont plus versées depuis des décennies.

3/ ...ET C'EST LA PLUPART DES MÊMES AGENTS QUI SONT REPRIS DANS LES CAS DE PRÉDATION DES DIAMANTS DE LA MIBA : Nommé début août 2016 Directeur en charge du Département de la Sécurité et Protection (DSP), le lanceur d'alerte **François SANGANY MBUY** attrapa, en date du 13 août 2016 [au sein de la centrale de triage des diamants du STEG] l'agent **KAYEMBE TSHIKALA matricule 3344/2**, cuisinier de son état, en charge de préparer les repas des agents dudit lieu, en train de courir, tout en ayant entre ses mains une grosse marmite remplie à ras-bord de concentré riche en diamants.

Suite à cette arrestation, le chef du Service Classement (SERCLAS) de la centrale de triage des diamants/MIBA Monsieur **Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU** ainsi que toute son équipe, furent limogés de la centrale de triage des diamants du STEG pour complicité de vol, avec INTERDICTION FORMELLE [CONSIGNÉ AU SEIN DE LEURS DOSSIERS DISCIPLINAIRES RESPECTIFS] DE NE PLUS AVOIR [A VIE] L'OPORTUNITÉ DE TRAVAILLER TANT, AU SEIN DES LAVERIES DE DIAMANTS, QU'AU SEIN DE LA CENTRALE DE TRIAGE, TOUTES DES ZONES À HAUTE SECURITÉ... Quant au chef du Service de la finition **Willy NTUMBA NYEMBWE** matricule 7367/1 ainsi que le chef du Service de Sécurité de la centrale de triage des diamants **BAYAYA**, ainsi que leurs agents respectifs, furent [tous] licenciés sans préavis. Curieusement, le chef de la Division de Sécurité des Unités de Traitement, **Robert N'GOBA KAKUMBI**, qui fut aussi pris la main dans le sac et dû être transporté à l'hôpital, suite à une syncope, lors de son interpellation, et qui écopa d'une [très]

douce "mise à pied" de 15 jours, bien qu'il se devait d'être licencié. Les agents dont les noms sont repris ci-dessous, étaient aussi frappés d'interdiction : L'agent de sécurité Delphin KAPANGISHA TSHIMETA, matricule 5660 ; le pasteur KABILA BUANA ; le pasteur BISEBA.

4/ ...Et arriva la nomination [en juin 2017] de Monsieur Albert MUKINA KANDA KANDA en qualité de Directeur Général de la MIBA qui fit que le 24 septembre 2017, l'ingénieur civil des mines & lanceur d'alerte, François SANGANY MBUY fut démis de son poste de (DSP), et s'en suivi l'affectation d'agents aux seins des Zones à Haute Sécurité (ZHS) sans aucuns contrôles de sécurité, de moralité et de respect des procédures d'affectation et ce, selon le bon vouloir de Monsieur Marcellin NZONGOLA, Conseiller en matière de Sécurité de Monsieur le Directeur Général Albert MUKINA KANDKANDA... Et dont l'apothéose fut la réaffectation de Monsieur Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU en tant que chef du Service Classement (SERCLAS) au sein de la centrale de triage des diamants [du STEG] ainsi que de tous les autres suspects de longue date tels que Delphin KAPANGISHA TSHIMETA ; les pasteurs KABILA BUANA & BISEBA ; le sulfamateur MBAYA et bien d'autres, sans que cela n'en vienne à émouvoir Monsieur Paulin LUKUSA MUDIAYI, chef du Département des ressources humaines, au moment des faits mafieux repris ci-haut... Quant à Monsieur Robert N'GOBA, il alla de promotion en promotion, et ce retrouve à ce jour être le chef du Département des Ressources Humaines de la MIBA !!!

• **ET C'EST UNE BONNE PART DES MÊMES ACTEURS MAFIEUX QUI REVIENNENT DANS LE VOL [AU SEIN DE LA CENTRALE DE TRIAGE DES DIAMANTS DU STEG] DU DIAMANT DE 2.30 CARATS FANCY GREEN, DE GRANDE VALEUR MARCHANDE ET DES COROLLAIRES QUI EN DECOULÈRENT...** Bien que Monsieur Paulin LUKUSA MUDIAYI [Directeur Administratif intérimaire, au moment desdits faits] et ses affidés eurent à très fortement entraver le déroulement des enquêtes qui s'en suivirent, la finalité en vint à clairement attribuer au Chef **SERCLAS Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU** ainsi qu'à l'agent de sécurité Delphin KAPANGISHA TSHIMETA, la paternité dudit vol.

• **NOTA BENE :** Monsieur Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU fut condamné par la Cour d'Appel de MbujiMayi à 2 ans de prison ferme ainsi qu'au paiement de 63 602 dollars US à la MIBA... et fut acquitté au devant de la Cour d'appel de MbujiMayi et ce, avec la totale complicité des plus active de Monsieur le Directeur Général intérimaire, Paulin LUKUSA MUDIAYI et du Directeur Général Adjoint, Monsieur Blaise KIZA, qui y envoyèrent le Directeur Technique intérimaire [Corneille MBIKAYI BIAYA] ; le chef du Département Juridique (D.JUR) Moïse CIOMBE ; ainsi que le chef du Service des enquêtes, le pasteur Alphonse KAVUMBU MUKADI, matricule 5613...aux seules fins de tout nier, bien que le Conseil d'Administration de la MIBA eut à acter à l'unanimité [durant le mois d'avril 2019] le licenciement des Sieurs Jean-Pierre TSHIBANGU TSHIBANGU & Delphin KAPANGISHA TSHIMETA pour vol du diamant Fancy Green de 2.30 carats... faits vérifiables auprès de Monseigneur Dieudonné MBAYA

TSHIAKANI, Président du Conseil d'Administration de la MIBA jusqu'à fin mai 2019...sans oublier la mise à jour d'un réseau mafieux portant sur une substitution de 6 665 carats de diamants de grande valeur marchande sur la période allant de janvier 2018 à février 2019, sur une production déclarée de 100 527,20 carats, par des diamants de très faible valeur financière, que le lanceur d'alerte **Claude MIANZIULA DISIMBA** consultant du Directeur Général **Albert MUKINA KANDA KANDA**, eut à officiellement chiffrer à un montant minimal de 10 047 658 dollars US comme manque à gagner préjudiciable à la MIBA, portant sur la période précitée et ce, sans prendre en compte les diamants Fancy qui étaient systématiquement pillés.

- **NOTA BENE** : Le chef du Service Recherche et Filature, **Françoise KADIMA KADIMA** avait déjà eu à être précédemment licenciée de la MIBA, pour vols de diamants, et c'est à la nomination en 2017 du Directeur Général **Albert MUKINA KANDA KANDA**, que cette dame fut réintégrée sur l'insistance de **Marcellin NZONGOLA (ZOMAR)**, Conseiller en matière de Sécurité et proche parent dudit Directeur Général. Par contre, **François SANGANY** qui dénonçait jour après jour les vols de diamants fini par être licencié par le Directeur Général de la MIBA en septembre 2019, et sa réintégration exigée par le Conseil d'Administration de la MIBA présidé par Monseigneur **Dieudonné MBAYA TSHIAKANI** n'a jamais été suivi d'application !!!

- **Pour rappel, en date du 10 août 2019** [au devant des bâtiments de la centrale de triage des diamants du STEG] lors de la descente initiée par Monsieur le Procureur de la République de MbujiMayi, **Franck KABASELE TSHAWU**, en rapport avec les enquêtes concernant le vol du diamant Fancy Green de 2.30 carats, tous les suspects mis aux arrêts concernant cette affaire étaient présents, à part l'agent **NANKOMO GUILLAUME** [étant aussi aux arrêts, mais à Clinique MIBA, vu qu'il avait eu à piquer une crise au cachot du Parquet de Grande Instance de MbujiMayi... Et là, au devant d'une quarantaine de personnes [agents MIBA et autres intervenants de la Police Nationale Congolaise et du Parquet] le Procureur de la République appela Madame **Françoise KADIMA KADIMA** pour lui dire : « Madame, vous aviez été sortie de l'effectif de la MIBA il n'y pas longtemps pour motif de vol de diamants et l'on vous a reprise...Hier soir, tout en étant au cachot, vous avez osé appeler un certain **DEWAT**, pour lui dire de ne pas oublier, quand il aura tamisé le gravier pour en extraire les diamants, de réserver votre part ainsi que celle de **KABONGO DEBOTCH**, Chef DSP, encore un prévenu [Monsieur **DEBOTCH** !... Venez ici !] des faits qui vont aggraver votre cas, suite au rapport de l'ANR, [l'Agence Nationale de Sécurité] qui a eu à enregistrer toute votre conversation et dont le rapport ce trouve sur ma table...» !!! **NOTA BENE** : LE **DEWAT** en question est identifié sous le nom de **MUKENDI DEWAT**, agent [MIBA] chargé de la sécurisation des champs diamantifères du polygone minier de la MIBA !

LE JOUR OÙ LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE LA VILLE DE MBUJIMAYI EUT À TENIR CES PROPOS, SE TROUVAIENT PRÉSENTS LE DIRECTEUR TECHNIQUE INTÉRIMAIRE DE LA MIBA CORNEILLE MBIKAYI BIAYA AINSI QUE LE CHEF

INTÉRIMAIRE DU DÉPARTEMENT JURIDIQUE DE LA MIBA, MOÏSE CIOMBE...qui jusqu'à ce jour n'ont jamais eu à inquiéter les trois personnes incriminées dans ces faits d'entreprises criminelles en bande organisée !!!

5/ MONSIEUR LUKUSA MUDIAYI ET SES AFFIDÉS EURENT TOUJOURS À AFFIRMER AVEC FORCE QU'IL ÉTAIT IMPOSSIBLE DE VOLER DES DIAMANTS À LA CENTRALE DE TRIAGE, QUI EST UNE (ZHS) "Zone à Haute Sécurité"...

Je cite : "à vrai dire, cette [histoire]de vols de diamants n'est qu'un pur montage pour nuire à la crédibilité de la MIBA..." (...) « on n'a jamais eu à voler un quelconque diamant depuis que le Directeur Général **Albert MUKINA KANDA KANDA est aux commandes de la MIBA...**» et aussi que "La MIBA n'a jamais eu à produire des diamants Fancy (...) que les prix moyens de vente des diamants au sein de la MIBA ne peuvent excéder la barre des 25 dollars US, en dehors de la République Démocratique du Congo" !!!...

• **Monsieur Paulin LUKUSA MUDIAYI devint le Directeur Général intérimaire de la MIBA en juin 2020 et le 14 octobre 2020 fut la reprise de l'extraction des diamants et ce, après 11 mois de chômage ...LE 8 FÉVRIER 2021, LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MIBA EUT À DÉMONTRER AU PRÉSIDENT PROVINCIAL DU CADRE DE CONCERTATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU KASAÏ-ORIENTAL QU'IL ÉTAIT IMPOSSIBLE DE VOLER AU SEIN DE LA CENTRALE DE TRIAGE DES DIAMANTS...** Cependant, le 24 octobre 2020, 5 agents oeuvrants au sein de ladite centrale de triage des diamants de DISELE furent pris en flagrant délit de vol et furent tous, en date du 5 novembre 2020 révoqués au vu de la forte médiatisation dudit vol par les 2 lanceurs d'alerte des faits mafieux de la MIBA...cependant, il est scandaleux de constater que ces 5 agents ne furent pas déférés aux devants des instances judiciaires, et que les diamants volés ne furent pas récupérés !!! Les noms des agents impliqués dans ce vol de diamants sont les suivants : **KAZADI Patrick, chef de service Finition ; Pasteur BISEBA, agent chargé de la sécurité ; MUTOMBO, électricien et agent à la Finition des diamants ; KALALA, agent à la finition des diamants ; KAZADI, électricien de son état.**

Le lundi 19 avril, l'agent **KAMANDA alias KAMAR, [soudeur de formation] mais travaillant au service de finition des diamants [au sein de la centrale de triage de la MIBA] eut à voler un diamant, en le cachant dans sa bouche...Mis aux arrêts au cachot du service des enquêtes de la MIBA, ce dernier eut à déclarer que son vol n'était pas un acte isolé, mais qu'ils opéraient régulièrement en bandes organisées dans la centrale de triage des diamants de DISELE.**

6/Les réserves diamantifères de la MIBA sont pillées sans désenparer par ceux sont sensés assurer la sécurité du polygone minier, cœur névralgique de l'exploitation des champs diamantifères de la MIBA et ce, avec la forte complicité des éléments de la Police Nationale Congolaise (PNC) au sein de la Brigade Minière, ayants pour noms de code mafieux "consignés", ce qui veut dire tu : « mis à

disposition pour l'encadrement et la protection de l'exploitation clandestine [et fortement mafieuse] du diamant, au polygone minier »... visant exclusivement des endroits dont le gravier diamantifère recèle d' une teneur élevée en diamants, gage d'une rentabilité financière mafieuse extrêmement élevée, à l'instar des : MUKENDI ; PIPE NEUF ; BAKWANGA CENTRAL ; B13 ; B7 et autres... qui y voient régulièrement y passer des accrédités mafieux appelés « kadiapemba », [traduisez « sorciers »] qui ont pour mission de collecter des sacs de gravier riche en diamants pour les nombreux chefs et ce, selon la liste nominative que détient le policier de la Brigade Minière "consigné", lors du partage des sacs extraits frauduleusement, qui donnent facilement un rendement de 300 sacs par puits d'exploitation, tel que ce fut le cas du lieu dit « chemin menant à la station de pompage de Disele » ou une saisie de 214 sacs clandestins de gravier diamantifères furent saisis les vendredi 23 août et samedi 24 août 2019 et ce, sous la supervision du Président du Conseil d'Administration Dieudonné Mbaya TSHIAKANI qui se trouvait en mission à Kinshasa !... Oui, les sacs de gravier diamantifères furent saisis, cependant Monsieur Paulin LUKUSA MUDIAYI, Directeur Administratif intérimaire au moment desdits faits, n'eut aucunement à initier des enquêtes administratives... l'affaire se dilua calmement et personne ne fut durablement inquiété !

5/ Pour preuve que ces actes mafieux sont très financièrement lucratifs... En date du 6 janvier 2021, le colonel Jean-Claude MWILAMBWE policier de son état et responsable n° 1 de la Brigade Minière/MIBA, en vint à nier le meurtre d'un creuseur clandestin du nom de MUTOMBO MUSOBELA, assassiné en date du 3 janvier 2021 par un des policiers sous ses ordres, parce que l'infortuné creuseur manquait de 100 Francs congolais sur les 500 Francs congolais exigés ce jour là par ledit policier, afin de le laisser clandestinement accéder aux champs diamantifères de la MIBA. Ledit colonel nia ce meurtre de sang froid, lors d'une demande d'éclaircissements émanant du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme, partie intégrante de la MONUSCO, la Mission des Nations Unies pour la Stabilisation du Congo...

6/ Et les morts sont légions au polygone minier des champs diamantifères de la MIBA, loin de tous regards indiscrets car bien souvent, les creuseurs clandestins sont pris au piège dans les éboulements de leurs puits, y trouvant de fait leurs sépultures...

• Un cas mafieux flagrant se déroula dans la période du 12 au 17 avril 2021, dont les auteurs sont des agents de sécurité de la MIBA, au sein du polygone minier, qui allèrent chercher des creuseurs clandestins [avec le seul véhicule 4x4 de la surveillance/MIBA, au volant duquel se trouvait l'agent de sécurité MUKUNA] de couleur blanche à double cabine, pickup, de marque Toyota "Land Cruiser " au lieu dit « B7 » et les emmenèrent travailler au lieu dit « BAKWANGA CENTRAL »... ET UN ACCIDENT Y SURVEINT, CAUSANT LA MORT D'UN CREUSEUR CLANDESTIN DU NOM DE MUKENYI Étienne, ENSEVELIS AU FOND D'UN PUIITS, ET UNE FRACTURE À UN AUTRE CREUSEUR, DU NON DE KADIMA KULA... ET LA PLUPART DES AGENTS

MIBA IMPLIQUÉS DANS CETTE TRAGÉDIE SONT NULLEMENT INQUIÉTÉS !!!

7/ On ne peut demander aux auteurs du chaos au sein de la MINIÈRE DE BAKWANGA (MIBA) de venir mettre de l'ordre au sein dudit chaos.. Pensez-y ! l'IGF, l'Inspection Générale des Finances, dans sa note synthèse relative au rapport d'audit de la MIBA diligenté en janvier/février 2020 et dont les conclusions furent remises, tant au Chef de l'Etat qu'au Ministre du Portefeuille Clément KWETE, en mars 2020 relèvent entre autres : **l'effacement de la comptabilité de la MIBA d'un montant de 9 496 251,83 de dollars US des comptes fournisseurs "avances versées" inscrit à l'actif du bilan 2017 et que pour de tels faits, Monsieur le Directeur Financier Jean-Claude MAMPUYA n'a jamais eu à être sanctionné, bien au contraire, ce dernier a été dernièrement désigné par le Conseil d'Administration intérimaire de la MIBA, afin d'assumer les fonctions de Directeur Administratif intérimaire en plus de celui de Financier !!!...**

8/ L'actuelle Direction Générale intérimaire eut à percevoir 5.000.000 USD [en septembre 2020] du Gouvernement de la République et s'en suivi :

3 mois de bons salaires [septembre, octobre, novembre 2020] pour les salariés/MIBA, et ensuite 20 dollars USD (fête des mineurs) et de là, 50 USD vers janvier 2021... Et les salariés eurent à prendre [de nouveau] leur mal en patience jusqu'à mars 2021 pour une nouvelle paie, qui s'étira en longueur jusqu'au mois d'avril [oui, la MIBA pris tout 1 mois afin de d'apurer cette paie !!!] Et jusqu'à date, plus rien, pour les agents/ MIBA, qui croulent sous plus de 170 mois d'arriérés salariaux.

• Nous sommes légitimement en droit de savoir quelle a été réelle des 5.000.000 de dollars US, pour en arriver si rapidement à ce point mort ?...est-ce là, la continuité de la désastreuse gestion financière épinglée par l'inspection Générale des Finances(IGF), qui releva aussi [entre autres] la mauvaise utilisation des 5 000 000 de dollars US du prêts contractés en 2018 par la MIBA auprès de la GECAMINES [à l'ère du comité de gestion Albert MUKINA KANDA KANDA] et dont les retombées économiques majeures furent l'arrêt de l'exploitation diamantifère en février 2019 et ce, durant 7 mois [jusqu'à septembre 2019] période de la reprise amorcée avec un appuis financier de la sulfureuse Saint-Louis BGM, qui fut recommandée à la MIBA [en toute illégalité] sur base d'un mandat spécial d'études de faisabilité, par Monsieur Dieudonné LOBO, Coordonnateur Administratif des Services Personnels du Chef de l'Etat, qui eut à finir sa course, en détention provisoire à la prison centrale de Kinshasa, au moment de la fin de l'aventure " Saint-Louis BGM Sarl" ?

• Au vu de l'extrême précarité financière des employés de la MIBA, nous sommes aussi en droit de savoir si les sociétés qui avaient leurs dragues exploitants des diamants au sein des permis de la MIBA en 2019, ont eu à payer leurs arriérés, dont la société SOGEWIZ ,qui selon Monseigneur Dieudonné Mbaya TSHIAKANI,

Président du Conseil d'Administration au moment desdits faits devait à la MIBA en 2019, plus de 8 millions de dollars US de frais d'amodiation...

9/ Nous en venons aussi à nous questionner si réellement Monseigneur Dieudonné Mbaya TSHIAKANI, Président du Conseil d'Administration de la MIBA eut à soumettre aux différents membres du Conseil d'Administration le document sauvant la MIBA d'une perte financière sèche de 8 000 000 de dollars US remis à sa personne, par l'ingénieur civil des mines François SANGANY MBUY en date du 21 octobre 2019, document dont l'original eut à mystérieusement disparaître des archives de la MIBA, et prouvant sans équivoques d'achat l'égal de la pelle mécanique vendue par la SOGEWIZ à la MIBA, et dont ladite SOGEWIZ en était venue à réclamer un loyer de 8 000 000 de dollars US à la MIBA !!!

• NOTA BENE : NOUS INSISTONS PROFONDÉMENT QUE C'EST GRÂCE À L'INTÉGRITÉ DE CIVIL DES MINES FRANÇOIS SANGANY MBUY, QUE LA MIBA N'A PAS ÉTÉ DÉLESTÉE DE 8 000 0000 DE DOLLARS US !!!

• TANT LA CAMPAGNE DE LA LUCHA INTITULÉE "MIBA debout" QUE LES 2 LANCEURS D'ALERTE DE LA MIBA DÉNONÇANT SANS DISCONTINUER LES RAVAGES DES DRAGUES TRAVAILLANT AU SEIN DES RIVIÈRES, DANS LES PERMIS D'EXPLOITATION DE LA MIBA, EN Y PILLANT LES RÉSERVES DE DIAMANTS ET CE SOUS L'ŒIL COMPLAISANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MIBA... IL EST SCANDALEUX DE CONSTATER QUE CELA EN VIENS À DONNER DES IDÉES MAFIEUSES À CERTAINS DE NOS DÉPUTÉS PROVINCIAUX, QUI, EN LIEU ET PLACE D'INTERPELLER LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MIBA VEULENT [MAINTENANT] AUSSI AVOIR LEUR PART DU GÂTEAU, EN Y INSTALLANT AUSSI LEURS DRAGUES PRIVÉES EN TOUTE ILLÉGALITÉ !!!

10/ Le SCANDALE DE LA CERTIFICATION DU MASSIF KIMBERLITIQUE NUMERO 1

Il tient du fait qu'en 2010, la mission première de Monsieur Jeffrey OVIAN, Administrateur Directeur Général cité précédemment, consistait prioritairement à mener à bien la certification internationale des réserves en diamants [et de fait, de sa valeur financière] du Massif de Kimberlite [fortement diamantifère] numéro 1 de la MIBA. Pour se faire, le Gouvernement de la République eut à déboursier en juillet 2010 un montant de 10 000 000 de dollars US, qui furent gérés par le COPIREP, [acronyme] du Comité de Pilotage de la Réforme des Entreprises Publiques de l'Etat... et dont " le Chargé de Projets Mines" en charge du « Projet de la certification des réserves en diamants du Massif 1 de la MIBA (...) suivi et évaluation des activités des sociétés minières du Portefeuille en vue de leur transformation en sociétés commerciales et de leur restructuration et désengagement de l'Etat (GECAMINES, MIBA, SCMK-M, SODIMICO et SOKIMO) au moment des faits sus évoqués, se trouve être Monsieur Lambert KANDALA qui fut en son temps, le Représentant de la MIBA en Belgique et actuellement Directeur de Cabinet adjoint et frère biologique de Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, Adèle KAYINDA MAHIMA. 11 année plus tard, ladite certification n'a toujours pas eu à aboutir et ce faute de

moyens financiers !!!... pour une certification qui ne se devait même pas d'excéder un coût total de 4 000 000 de dollars US !!! Il paraîtrait qu'il s'agirait d'un prêt [de 10 000 000 de dollars US] à rembourser dans cinq ans...par la MIBA !!!

Cependant, là où le bât blesse, c'est de suivre Monseigneur Dieudonné Mbaya TSHIAKANI, s'exprimant sur le plateau de l'émission "Focus" du 7 mars 2021 [Télé 50] et qui renseigne qu'à leur arrivée aux affaires en 2014, il n'eurent qu'à trouver 700 dollars US, sur le compte dédié de la Banque Centrale du Congo !!!

Il apparaît donc que les 10 000 000 millions de dollars US furent logés au sein "d'un compte séquestre" à la Banque Centrale du Congo, ayants pour donneur(s) d'ordre(s), le COPIREP d'une part [& le Ministère du Portefeuille ?]

• Au vu des fonctions de « Chargé de Projet Mines » au COPIREP, exercées par Monsieur Lambert KANDALA au sein de la débâcle de la certification du Massif numéro 1 de la MIBA, nous recommandons vivement à Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille, de se départir toutes fins cessantes de son Directeur de Cabinet Adjoint, qui revêt une posture le mettant au sein de ce dossier, de facto [de part ses fonctions actuelles de Directeur de Cabinet Adjoint] dans un conflit d'intérêt... de "juge et partie" portant pleinement sur sa personne.

Que dire de la posture du Conseil Supérieur du Portefeuille, organe technique par excellence d'appui décisionnel auprès du Ministre de tutelle et ce, concernant le suivi de la mise en œuvre efficiente du plan directeur [préétabli] d'affectations des différentes rubriques de décaissement qui lui fut présenté concernant les 5 000 000 de dollars du prêt GECAMINES d'une part ainsi que les 5 000 000 de dollars US remis en septembre 2020 à la Direction Générale intérimaire de Monsieur Paulin LUKUSA MUDIAYI ?

Pour les lanceurs d'alerte des faits mafieux de la Minière de BAKWANGA Claude MIANZIULA DISIMBA

Eu égard à ce qui précède, nous en appelons au président de la République et à la justice.

Il est clair que le principal problème de la MIBA réside dans l'émergence des réseaux mafieux qui pillent en toute impunité les substances minérales précieuses au détriment de la communauté. Nous pensons que les promesses de décaissement des fonds faites par le président de la République ne peuvent se faire dans le but de garantir une relève rassurante de la société que si ces faits extrêmement graves sont tirés au clair par des procédures correctionnelles administratives et judiciaires rigides.

À ce jour, le préalable pour tout décaissement des fonds demeure la mise à l'écart sans merci des acteurs impliqués dans les magouilles telles que élucidées par l'inspection générale des finances et documentés par les lanceurs d'alerte. Il est impérieux que le président de la République s'assure que la somme de 40.000.000 [dont la procédure de décaissement a été déclenchée depuis le gouvernement Ilunkamba] va être débloquenté et mise à la disposition d'une équipe dirigeante qui jouit de tout son pouvoir d'action et ayant formellement signé un plan de performance délimité dans le temps sur base duquel sa productivité sera évalué.

De ce fait, la LUCHA exige ;

- Le déclenchement – des plus urgentes – d'un audit approfondi mené par un cabinet international, des secteurs administratif, technique, financier et sécuritaire de la MIBA, ainsi que de l'arrestation et du défèrement immédiat au devant des instances judiciaires de tous les agents et cadres supérieurs qui auront été trouvés coupables de faits mafieux avérés et ce, avant toute initiative d'une quelconque relance ;
- Le défèrement au devant des instances judiciaires, du Directeur Général intérimaire, du Directeur Financier (DF) et du Directeur Technique (DT) Intérimaire ayant tous, au regard des faits ci-haut détaillés, eu à prendre une part mafieuse active à la descente aux enfers abyssale de la MIBA au cours de leur Mandat;
- Le gouvernement doit veiller que la prochaine équipe dirigeante sera nommée sur base des critères des compétences, valeurs morales irréprochables, et sur fond d'une sélection dépolitisée.

Pour la LUCHA

Cellule de Communication

Fait à Mbujimayi, le 24 Mai 2021